



# Service prioritaire sans fil de Rogers Sans-fil

Importance de la priorité d'accès au réseau de Rogers Sans-fil en cas de situations d'urgence.

Dans le cadre de notre engagement à favoriser la sécurité des Canadiens, nous sommes fiers d'offrir notre Service prioritaire sans fil (SPSF) sur l'ensemble de notre réseau GSM au Canada.

Le Service prioritaire sans fil offre au personnel d'urgence autorisé par le gouvernement un accès prioritaire au réseau de Rogers Sans-fil en cas d'urgence, de catastrophe naturelle ou de situation mettant en cause la sécurité nationale. Ce service permet au personnel d'urgence de faire des appels sans-fil essentiels, même si le réseau est congestionné en raison d'une situation d'urgence grave.

## Importance du Service prioritaire sans fil :

À la lumière des récentes catastrophes naturelles et autres situations d'urgence survenues récemment au Canada et aux États-Unis, le gouvernement fédéral du Canada et d'autres organisations dans le domaine de la sécurité nationale ont besoin d'un mode de communication infaillible qui leur permette de réagir efficacement.

Appuyée par Industrie Canada, Rogers Sans-fil est le seul fournisseur canadien de services sans-fil autorisé à offrir le Service prioritaire sans fil, similaire au service d'accès prioritaire actuellement offert par les compagnies de téléphone traditionnelles et au Service prioritaire sans fil utilisé aux États-Unis dans le cadre de leur programme de sécurité nationale.

## Comment fonctionne le Service prioritaire sans fil? :

Pour des raisons de sécurité, les utilisateurs du Service prioritaire sans fil de Rogers doivent être autorisés par Industrie Canada pour que cette fonction soit activée sur leur compte Rogers Sans-fil.

En cas d'urgence, l'utilisateur autorisé du Service prioritaire sans fil compose \*272 avant le numéro de téléphone pour les appels effectués au Canada sur le réseau GSM de Rogers Sans-fil et obtient un accès prioritaire au premier canal sans-fil disponible pour acheminer son appel.

Les appels en cours, effectués par d'autres abonnés de Rogers Sans-fil, ne seront pas interrompus.

## Avantages

Aujourd'hui plus que jamais, les communications revêtent une importance critique dans les situations d'urgence. Grâce au Service prioritaire sans fil, les Canadiens peuvent être confiants que le personnel d'urgence peut communiquer avec les équipes de soutien en cas d'urgence ou de crise.

Principaux avantages du Service prioritaire sans fil :

- Accès à du personnel supplémentaire en cas d'urgence
- Possibilité de faire parvenir des mises à jour et d'obtenir des directives dans des situations critiques
- Aide pour prévenir d'autres désastres
- Accès prioritaire aux services d'assistance et de soutien dans les cas où des vies sont en jeu

## Admissibilité

L'admissibilité au Service prioritaire sans fil est déterminée uniquement par Industrie Canada, et non par Rogers Sans-fil. Rogers Sans-fil ne peut ni activer ni désactiver le Service prioritaire sans fil pour une ligne ou un compte, tant et aussi longtemps qu'elle n'a pas reçu l'approbation officielle d'Industrie Canada.

Les groupes de priorité d'Industrie Canada sont définis comme suit :

1. Haute direction et décideurs
2. Responsables de la sécurité/Commandement militaire
3. Santé publique, services de sécurité et services policiers
4. Services publics et bien-être public
5. Reprise après sinistre

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'admissibilité, consultez Industrie Canada (voir les coordonnées ci-après).

## Frais et détails du Service prioritaire sans fil de Rogers Sans-fil

**Frais de service mensuels :**

10 \$, moins le rabais pour entreprises

**Frais de temps d'antenne :**

1 \$ la minute utilisée pour le Service prioritaire sans fil

**Frais d'administration :**

frais initiaux de 30 \$ par téléphone

Remarque : Les comptes des utilisateurs du Service prioritaire sans fil de Rogers Sans-fil doivent être payés par l'entreprise ou être sous la responsabilité de l'entreprise, dans le cadre d'un abonnement de deux ans. Le Service prioritaire sans fil est offert uniquement sur le réseau GSM de Rogers Sans-fil (le Service prioritaire sans fil ne fonctionne pas lors de déplacements à l'extérieur de la zone de couverture de Rogers Sans-fil).

## Processus d'activation du Service prioritaire sans fil

1. **Évaluer les besoins du secteur :** Les responsables de la sécurité nationale, des services d'urgence ou des services de sécurité doivent déterminer au préalable les besoins d'attribution d'un accès sans fil prioritaire pour leur secteur.
2. **Communiquer avec Industrie Canada aux fins d'approbation :** Les agents de contact doivent soumettre une demande de la part de leurs utilisateurs potentiels et la faire parvenir à Industrie Canada à <http://urgent.ic.gc.ca>
3. **Approbation de la demande par Industrie Canada :** Une fois la demande acceptée, Industrie Canada enverra une lettre d'approbation pour le Service prioritaire sans fil aux utilisateurs.
4. **Marche à suivre de Rogers Sans-fil :** Les utilisateurs doivent tout d'abord s'abonner pour une durée de deux ans à un forfait sans-fil de Rogers pour le secteur gouvernemental. Ils doivent ensuite télécharger un formulaire à [rogers.com/gouvernement](http://rogers.com/gouvernement) et le remplir avant de le soumettre, accompagné d'une copie de la lettre d'approbation pour le Service prioritaire sans fil d'Industrie Canada, par courriel à [rogers.WPS@rci.rogers.com](mailto:rogers.WPS@rci.rogers.com) Un message texte sera envoyé sur l'appareil sans fil des utilisateurs autorisés une fois l'activation du Service prioritaire sans fil effectuée pour leur compte (la mise en service peut prendre jusqu'à deux semaines).

**Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Service prioritaire sans fil, communiquez avec votre gestionnaire de compte, votre conseiller ou votre représentant auprès des organismes gouvernementaux de Rogers Sans-fil dont la liste figure à [rogers.com/gouvernement](http://rogers.com/gouvernement)**

**Pour obtenir des renseignements généraux sur le Service prioritaire sans fil et pour demander une approbation pour le Service prioritaire sans fil, communiquez avec Industrie Canada :** Composez le 1 866 266-9031, consultez <http://spectrum.ic.gc.ca/urgent> ou faites parvenir un courriel à [wps.info@ic.gc.ca](mailto:wps.info@ic.gc.ca) (pour un service en anglais) ou à [info.spsf@ic.gc.ca](mailto:info.spsf@ic.gc.ca) (pour un service en français).

**Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'activation du Service prioritaire sans fil et sur Rogers Sans-fil :** Consultez [rogers.com/gouvernement](http://rogers.com/gouvernement) pour une liste de questions fréquentes et un formulaire de demande de Service prioritaire sans fil, ou faites parvenir un courriel à [rogers.WPS@rci.rogers.com](mailto:rogers.WPS@rci.rogers.com)